

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 910.000,-- francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux, soit :

- **un crédit de 760.000 francs destiné à l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers;**
 - **un crédit de 150.000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, adaptation et construction de places de jeux.**
-

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le jeu, pour l'enfant, n'est pas un simple passe-temps ou divertissement. Il est découverte de soi, des autres et du monde; il est action, recherche, création. Il sert à se construire et à grandir. Il est un irremplaçable moteur de l'enfant. Au fur et à mesure qu'il grandit et qu'il prend de l'autonomie par rapport aux adultes qui l'entourent, l'enfant conquiert un espace de plus en plus étendu. Il améliore ses capacités motrices et augmente son intelligence en assimilant toute sorte d'expériences. Un environnement riche en stimulations multiplie les interactions de toute nature et accroît les compétences de l'enfant.

Dès lors, la responsabilité de créer les conditions propres à son développement devient une mission des collectivités publiques. Celles-ci doivent se soucier de réserver une partie des surfaces disponibles aux besoins des générations montantes. Les autorités de la Ville de Genève en ont pris conscience il y a près de vingt ans en votant un crédit permettant le démarrage du programme « 100 places de jeux ».

Aujourd'hui, ce cap est atteint et, tout en poursuivant le développement et l'adaptation d'équipements ludiques pour la génération actuelle, la Ville de Genève doit redéfinir un concept global en vue d'établir des priorités d'exécution et d'investissement pour ces espaces importants que sont les places de jeux pour la vie sociale des quartiers.

Le travail des vingt dernières années

En 1980, suite à diverses interventions de parents, le Conseil administratif a mis sur pied une commission dans le but de :

- a) conduire une réflexion sur l'aménagement des places de jeux dans les parcs et sur l'équipement des préaux scolaires;

- b) définir les critères de choix en tenant compte des concepts éducatifs et des normes de sécurité;
- c) proposer un plan d'équipements pour la Ville et en prévoir le coût.

Cette démarche a été à la base du programme « 100 places de jeux », lequel a pu être développé suite à l'octroi des crédits suivants par votre conseil :

- Premier crédit extraordinaire de 2,5 millions voté le 10 novembre 1981,
- Deuxième crédit extraordinaire de 3 millions voté le 20 mars 1984,
- Troisième crédit extraordinaire de 3 millions voté le 3 mars 1987,
- Quatrième crédit extraordinaire de 2,5 millions voté le 12 juin 1990.

Ces crédits sont maintenant épuisés et ont été utilisés conformément au programme prévu.

Chaque réalisation a fait l'objet d'une procédure de concertation avec tous les partenaires concernés, à savoir les associations de quartier, les parents, les enseignants et bien évidemment, les enfants. De plus, des séances publiques d'information et de présentation ont été organisées sur place afin de mieux rendre compte des enjeux et des travaux.

Nombre de personnes impliquées dans ces projets, en particulier les enseignants, se plaisent aujourd'hui à reconnaître le rôle important joué par ces aménagements pour canaliser l'énergie, voire la violence des enfants dans les préaux. Par ailleurs, on remarque que dans les préaux où des places de jeux ont été implantées, les nouveaux venus s'intègrent mieux et plus vite à la vie du groupe.

Dans la mesure du possible, la fabrication des jeux est confiée à diverses structures s'occupant de personnes en difficulté ou en réinsertion professionnelle (Fondation PRO, Espace Création Jeux de la Ville de Genève, Association de l'Orangerie, Atelier X, etc.). Le reste est confié à des professionnels du jeu établis dans le Canton de Genève. C'est le Service des écoles et institutions pour l'enfance qui suscite, anime, coordonne et dirige l'ensemble des travaux.

Un programme pour l'avenir

La période dite « rondins-picotins » des années quatre-vingts, tendant à utiliser le bois pour les constructions afin que la nature apparaisse en ville, est maintenant révolue. Les matériaux d'aspect lourd tendent à être remplacés par des structures métalliques plus légères, de la pierre et du béton, matériaux plus adaptés au milieu urbain, de même que les objets symboliques qui ont été aménagés plus récemment. La première génération des places de jeux a vieilli. Celles-ci doivent être rénovées, modernisées et complétées en intégrant de nouveaux paramètres, tels que :

- Evolution démographique des quartiers.
- Adaptation des équipements aux activités ludiques et aux besoins des générations actuelles.

- Prise en compte des besoins des pré-adolescents et des adolescents dans les quartiers (streetball, mini-foot, skate, ping-pong...), en collaboration avec la Délégation à la jeunesse.
- Normes de sécurité européennes EN-1176, ratifiées par la Suisse et applicables depuis le 1^{er} janvier 1999.
- Prise en compte du concept de développement durable (Agenda 21), en veillant à intégrer la démarche à son milieu social, environnemental et économique.
- Réduction des nuisances sonores dans certains lieux, en application de l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit.

Agir de façon cohérente et planifiée

A l'instar de ce qui a été effectué récemment par la Ville de Lausanne, il est souhaitable que la Ville de Genève entreprenne une analyse de ses places de jeux. Ce travail devra prendre en compte la réhabilitation des espaces existants partout où ils se justifient et la création de nouveaux espaces, l'ensemble de la démarche intégrant les paramètres cités ci-avant.

L'étude devrait porter sur la centaine de places de jeux aménagées et équipées par la Ville de Genève dans les préaux scolaires, les parcs et les quartiers.

Les objectifs principaux de l'étude seraient :

- D'approfondir les connaissances sur les besoins aussi bien quantitatifs que qualitatifs en espaces publics aménagés pour les enfants, les pré-adolescents et les adolescents.
- De proposer une stratégie de planification spatiale, temporelle et financière afin que l'offre corresponde à la demande et aux besoins de la population, au rythme de développement des quartiers, ainsi qu'aux possibilités financières de la Ville de Genève.

Cette nouvelle approche des places de jeux doit se faire parallèlement, et en interaction, avec la poursuite des réalisations prioritaires attendues par les habitants des quartiers, réalisations pour lesquelles une demande de crédit est également demandée à votre conseil.

Demande de crédit

	Frs	Frs
1. CREDIT POUR LES NOUVEAUX PROJETS		
<i>Emplacements :</i>		
10. Parc Voltaire (aménagement, renouvellement et adaptation des éléments de jeux)	70.000,--	
11. Préau CO Aubépine (remplacement de la place de jeux)	50.000,--	
12. Parc Falaises (nouvel aménagement – concertation en cours)	70.000,--	
13. Lieu dit "Arts et Métiers" (demande Maison de quartier de la Jonction)	40.000,--	
14. Espace Moulin Reichlen (nouvel aménagement – concertation en cours)	50.000,--	
15. Parc Trembley (réhabilitation – concertation en cours)	80.000,--	
		360.000,--
2. CREDIT POUR REpondre AUX BESOINS EXPRIMES DANS LES QUARTIERS		400.000,--
Sous-total 1		760.000,--
3. ETUDE ETABLISSANT LES LIGNES DIRECTRICES D'UN PROGRAMME PLANIFIE DE REHABILITATION, ADAPTATION ET CONSTRUCTION DE PLACES DE JEUX		
30. Etude	120.000,--	
31. Concertation dans les quartiers, information, communication	30.000,--	150.000,--
Total crédit demandé		910.000,--

Planification et délais

L'étude, à entreprendre dès l'échéance du délai référendaire, sera effectuée sur un an. Parallèlement, l'achèvement des places de jeux, dont la concertation avec les habitants a déjà eu lieu ou est en cours, se poursuivra. Les nouvelles opérations se feront également en concertation avec les utilisateurs et riverains et avec la collaboration des mandataires chargés de l'étude. Le financement demandé couvrira le programme des places de jeux pour les quatre prochaines années, étant entendu que les travaux de rénovation et d'entretien courants seront couverts par le budget de fonctionnement du service.

Durée de l'étude : mai 2001 à avril 2002.

Durée des travaux : juin 2001 à juin 2003.

Plan financier quadriennal

Etant donné les priorités évoquées nous substituons cet objet, à concurrence de son coût, soit 810'000.- francs, à l'objet référencé sous le N° 91.48.01 « Préaux d'écoles et parcs : création, transformation et réfection de places de jeux" du 19^{ème} plan financier quadriennal 2001-2004 dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif figurant pour un montant de Frs 2'500'000,--.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se montera à 106'176 francs.

Charges d'exploitation

Les charges d'entretien (nettoyage, remplacement des pièces usées...) sont évaluées à 18'000 francs en moyenne, par place de jeux et par an.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire, ainsi que le service bénéficiaire de ce crédit est le service des écoles

Conclusion

La communauté, qui engage des moyens importants pour la construction et le fonctionnement des écoles, des centres de loisirs et des maisons de quartier doit également se soucier du besoin des enfants et des adolescents de se rassembler, d'avoir des activités spontanées sans encadrement. Il convient donc de prendre en compte l'occupation des espaces publics qui en résulte. Cette donnée nécessite que l'on évalue les espaces existants et que l'on pense à réserver des lieux appropriés lorsque l'on étudie un aménagement urbain, tout en ayant pour objectif de favoriser la communication entre les différents acteurs du quartier.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 910.000,-- francs destiné à poursuivre l'aménagement de places de jeux selon un programme planifié, soit :

- un crédit 760.000 francs destiné à poursuivre l'aménagement de nouvelles places de jeux et à répondre aux demandes prioritaires dans les quartiers:
- un crédit de 150.000 francs pour établir les lignes directrices d'un programme planifié de réhabilitation, adaptation et construction de places de jeux.

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 910.000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités, de 2003 à 2012.

Diffusion : 5 CA
2 SG

Monsieur Ph. AEGERTER, Directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
Madame S. IRMINGER, cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance